

ASSEMBLÉE NATIONALE

2 février 2023

PLFRSS POUR 2023 - (N° 760)

Commission	
Gouvernement	

Rejeté

AMENDEMENT

N° 15807

présenté par

M. Le Fur, M. Ray, M. Cinieri, Mme Gruet, M. Boucard, M. Kamardine, M. Neuder, Mme Serre, Mme Louwagie, M. Brigand, M. Forissier, M. Jean-Pierre Vigier, M. Bourgeaux, M. Seitlinger, M. Portier, Mme Tabarot, M. Dubois, Mme Corneloup, Mme Valentin et Mme Petex-Levelt

ARTICLE PREMIER

À l'alinéa 2, substituer à la date :

« 31 août 2023 »

la date

« 31 janvier 2024 ».

EXPOSÉ SOMMAIRE

Cet amendement vise à se donner le temps de mettre en œuvre la loi en donnant aux administrations en question un trimestre pour s'organiser.

Il n'implique de nouvelles dépenses au regard de la loi telle qu'elle est aujourd'hui mais ne fait que reporter la mise en œuvre de la future loi.